

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013 B071-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B071

OBJET : Sports - Accueil et organisation de la 6ème étape départ du Tour de France 2013

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOUILLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Accueil et organisation de la 6^{ème} étape départ du Tour de France 2013

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix souhaite participer en 2013, au soutien de la centième édition du « Tour de France » sur son territoire en accueillant le départ de la 6^{ème} étape sur Aix-en-Provence qui se poursuivra sur 176 km jusqu'à Montpellier en traversant les communes d'Eguilles, de Saint Cannat et de Lambesc.

Dans la continuité de manifestations sportives populaires comme le « Paris-Nice » en 2010 et 2011 qui furent un véritable succès sur le plan sportif, médiatique, touristique et économique, la CPA participera à hauteur de 60 000 € HT à l'organisation de ce grand événement.

Exposé des motifs :

La participation de la CPA à des épreuves sportives internationales atteste de l'ambition de sa politique sportive qui s'appuie sur des manifestations d'exception provoquant tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives au plus haut niveau.

Cette ambition s'est déjà traduite par l'accueil de plusieurs éditions du « Paris-Nice » au cours de cinq dernières années sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Dans la continuité de sa politique de soutien aux sports individuels évoluant en niveau national, la Communauté du Pays d'Aix souhaite accueillir cette année une course cycliste de renommée internationale sur son territoire : « le Tour de France ».

La 100^{ème} édition du Tour de France débutera le 29 juin 2013 en Corse pour arriver le 21 juillet 2013 sur les Champs-Élysées à Paris après 21 étapes et 3.360 km traversant ainsi 11 régions et 37 départements.

Cet événement unique représente le 3^{ème} événement sportif au monde après les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de Football puisque ce monument du sport mondial concerne 650 médias représentés, 2.300 journalistes accrédités de 35 nationalités, 190 pays diffuseurs à travers le monde...

En France, un dispositif exceptionnel permet 6 heures de diffusion quotidiennes en direct sur France TV avec une moyenne de 3,4 millions de téléspectateurs quotidiens sur France Télévision.

Cet événement représente un bénéfice certain pour notre institution au titre de la promotion du territoire.

En effet, l'exposition télévisuelle correspond à un fort coup de projecteur pour notre territoire avec 1.413 secondes de visibilité TV en moyenne et 16 à 17 citations orales en moyenne sur les directs de l'après-midi.

Quant à l'impact économique qu'il représente, il paraît légitime de penser que notre territoire bénéficiera pour partie des 152 millions d'euros de retombées économiques prévues sur tout le parcours répartis entre les 4.500 suiveurs du Tour (22 millions d'euros dépensés) et les 12 millions de spectateurs (130 millions d'euros dépensés).

La célèbre caravane publicitaire apparue lors du Tour de 1930 et aujourd'hui indissociable de la grande boucle sera également l'occasion d'offrir à notre territoire un spectacle unique avec ses 180 véhicules animés et décorés au couleurs de 37 marques représentées qui distribuera pendant trois semaines près de 15 millions de cadeaux.

Sur la base des éléments cités ci-dessus relatifs à la promotion du territoire, aux retombées économiques, et à la valorisation du sport de haut niveau en concordance avec sa stratégie de communication, la Communauté du Pays d'Aix souhaite ainsi promouvoir son image en apportant une participation à ce grand événement en 2012.

A cet effet, la société ASO (Amaury Sport Organisation) souhaite organiser le 4 juillet 2013 la 6^{ème} étape départ du Tour de France au départ d'Aix-en-Provence qui se poursuivra sur 176 km jusqu'à Montpellier en traversant les communes d'Eguilles, de Saint Cannat et de Lambesc.

Il convient de noter que la société ASO, propriétaire du label « Tour de France », détient de manière exclusive l'utilisation de ce label et l'organisation des 21 étapes cyclistes sur le territoire français. Dans ce cadre, la CPA, désireuse de s'associer à cet événement, ne peut traiter qu'avec la société ASO.

Pour cette manifestation, la CPA participera au financement pour un montant global et forfaitaire de 60.000 €uros HT (71.760 €uros TTC) et s'engagera à assurer l'exclusivité de toute publicité à la société ASO sur le tracé du parcours de la course en Pays d'Aix.

La société ASO s'engage à :

- ouvrir un lien de la CPA sur le site officiel du Tour de France,
- installer, monter et démonter un village de 4.000 m² à Aix-en-Provence,
- mettre à disposition de la CPA un stand à l'intérieur du village,
- permettre à la CPA d'apposer, 200 mètres de banderoles, portant le nom et le logo de la CPA sur le site de départ aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- permettre à la CPA d'apposer, à l'entrée du village son logo,
- mettre à disposition de la CPA 25 badges non nominatifs pour ses invités permettant l'accès au « Village du Tour »,
- fournir 10 badges nominatifs tous accès pour les personnalités de son choix,
- mettre à disposition des invités, du café et des rafraîchissements dans le village,
- mettre à disposition un stand au centre du village afin d'organiser un « marché des région »
- citer et décrire la CPA dans le book commentateurs et le guide touristique à destination des 2.300 journalistes représentant 560 médias...

Outre ses obligations correspondant à l'organisation de la manifestation, la société ASO assurera également la sécurité des installations techniques, du personnel technique, des volontaires, du public et des sportifs, ainsi que l'hébergement des athlètes.

Par ailleurs, la société ASO s'engage à assurer la promotion de la CPA vis à vis de ses partenaires par l'intermédiaire des médias locaux, nationaux et internationaux (presse écrite, parlée et télévisée) :

- Cet événement sera couvert par les chaînes de France Télévision (France 2 et France 3). Outre l'heure de plateau télé assuré le jour de la manifestation avec retransmission de 12h à 13h sur France 3, des flashes d'information lors du journal quotidien du Tour et du journal des régions permettront la mise en valeur du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.
- La presse écrite (La Provence, Vélo Magazine...) ainsi que des sites web permettront également de couvrir largement cette manifestation. Pour information le site www.letour.fr accueille 11,5 millions de visiteurs uniques dont la moyenne du temps passé à consulter ses informations est de 26 minutes. L'application officielle du Tour représente 700.000 téléchargements sur téléphones et tablettes...

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services,

VU l'avis de la Commission Sports en date du 31 janvier 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'organisation de la 6^{ème} étape du Tour de France 2013 au départ d'Aix-en-Provence en traversant les communes d'Eguilles, Saint Cannat et Lambesc ;
- **AUTORISER** la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à commander par voie de Marché à Procédure Adaptée, directement auprès de la société Amaury Sport Organisation, dépositaire de l'exclusivité de l'évènement en France, les prestations de communication et d'organisation mentionnées dans le présent rapport pour un montant de 60 000€ HT ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son vice président délégué au sport, à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Sports - Accueil et organisation de la 6ème étape départ du Tour de France 2013

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

Maryse JOISSAINS MASINI

15 FEV. 2013

